

**RAPPORT N° 98/2-11**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**OLAT DE LA MONTAGNE SAINT-BERNARD**  
**VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR 1998**

Par Délibération n° 96/1-02, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville à l'Opération Locale d'Aménagement du Terroir (OLAT) de Saint-Bernard pour les trois années à venir.

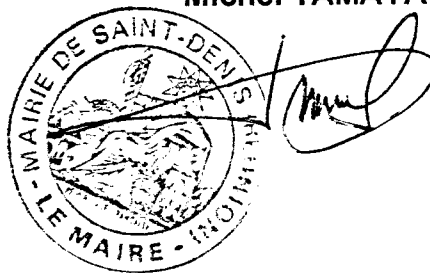
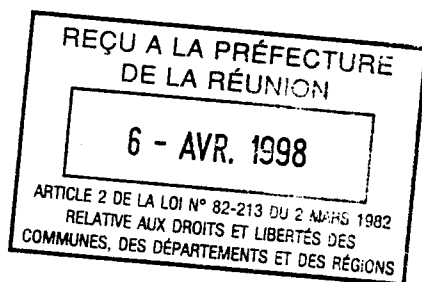
Pour mémoire, je vous rappelle le coût global de l'opération de 3 254 121 F, la participation communale ayant été fixée à 465 500 F sur trois ans.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 1998 pour un montant de 183 500 F (Fonction 92 / Chapitre 65 / Article 65728), correspondant à la prise en charge pour la part communale des travaux d'investissement.

Les travaux étant réalisés par l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard, maître d'ouvrage de l'opération, je vous demande de m'autoriser à verser la participation communale au titre de l'année 1998 à son profit.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 98/2-11  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 27 mars 1998

OBJET

OLAT DE LA MONTAGNE SAINT-BERNARD  
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR 1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/2-11 du Maire ;

Vu le rapport de Erick EGOLFF, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial/ Montagne 8ème, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le versement de la participation communale de 183 500 F au titre de l'année 1998 au profit de l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard, maître d'ouvrage de l'OLAT de La Montagne Saint-Bernard.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 1998

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

